



8 mars 2021

AMICALE DES LOCATAIRES DU QUARTIER DE L'HORLOGE – ERIGERE

## Ou un contrôle des charges fructueux

---

Tous les groupements et associations de locataires CLCV le savent, il faut lutter pour obtenir satisfaction dans notre combat contre le bailleur, notamment dans le remboursement de charges indûment perçues.

C'est ainsi que l'Amicale des locataires du Quartier de l'Horloge (Paris 3<sup>ème</sup>) dont le bailleur est la société d'HLM ERIGERE conteste le taux de récupération des charges du gardien.

Celui-ci, recruté en 2015, a en charge 4 bâtiments totalisant 182 logements alors que ses salaires et charges ne sont récupérés que sur 2 bâtiments totalisant 93 logements. Erigère explique que le gardien ne peut pas être imputé sur 2 bâtiments pour lesquels il ne fait pas le ménage ni la sortie des ordures ménagères. Sauf qu'il a en charge ces 2 bâtiments pour les visites de candidats, les états des lieux, l'intervention des entreprises et la gestion des réclamations.

Par conséquent, sur les 2 bâtiments où il est imputé, il n'assure pas correctement ses permanences ni l'entretien des parties communes.



Devant la fin de non-recevoir du bailleur, l'ALQH dépose un dossier en février 2020 auprès de la CDC de Paris pour dénoncer cette injustice. Avec la crise sanitaire, la CDC prévoit un passage du dossier en octobre. Mais Erigère, soucieux d'éviter un passage en CDC, engage une négociation avec l'ALQH qui aboutit en décembre.

L'Amicale obtient un remboursement sur 3 ans de 2017 à 2019 de plus de 12.000 € pour 93 logements grâce à une diminution du taux de récupération de 75% à 65%. Ce remboursement a été effectué sur la quittance de décembre 2020.

Le Président de l'ALQH Edward Watteuw – 8 mars 2021